



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Artisanat

Question écrite n° 49988

### Texte de la question

Mme Monique Rousseau appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur le grave problème des impayés auquel sont confrontés les artisans. En effet, nombre d'entre eux devant faire face à l'insolvabilité de leurs clients, publics ou privés, n'ont, à l'issue des travaux qu'ils ont effectués pour ceux-ci, aucun moyen d'obtenir règlement de leur dû, leurs clients étant, en effet, déclarés en liquidation judiciaire. Leur survie est alors en jeu, puisque leur trésorerie, bien souvent des plus limitées, ne permet que peu de retard dans ses mouvements. Les petits artisans se trouvent donc fortement pénalisés puisque leur pérennité tient uniquement au remboursement de leurs clients. Nombre d'artisans travailleurs et honnêtes doivent donc assumer les erreurs de gestion de clients peu scrupuleux, ce qui est inadmissible. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître sa position et savoir quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à ce problème.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Rousseau Monique](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49988

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1613